

Décision relative à l'actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2022-2026

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu :

- Le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.312-5-1 ;
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;
- Le Projet Régional de Santé arrêté le 10 juillet 2018 par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à l'issue d'une procédure de consultation des instances de démocratie sanitaire et notamment des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie des cinq départements de la région Normandie ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Normandie ;
- L'instruction interministérielle N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2022
- Les courriers de saisine adressés en date du 21 octobre 2022 aux présidents des Conseils Départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour recueillir leur avis ;
- L'avis favorable émis par la commission de coordination des politiques publiques médico-sociale réunie le 25 novembre 2022 ;
- L'avis favorable avec réserves émis par la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie suite à la réunion qui s'est tenue le 20 octobre 2022 ;
- L'avis favorable avec réserves émis par l'assemblée délibérante du Conseil Départemental du Calvados lors de sa séance du 12 décembre 2022 ;
- L'avis favorable du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Calvados en date du 7 novembre 2022 ;

- L'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure lors de sa séance du 9 décembre 2022 ;
- L'avis favorable émis par le bureau du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Eure en date du 23 décembre 2022 ;
- L'avis favorable avec réserves émis par l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Manche lors de sa séance du 9 décembre 2022 ;
- L'avis favorable avec réserves émis par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche en date du 12 décembre 2022 ;
- L'avis favorable avec réserves émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Orne lors de sa séance du 9 décembre 2022 ;
- L'avis favorable émis par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Orne en date du 1^{er} décembre 2022 ;
- L'avis défavorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Maritime lors de sa séance du 9 décembre 2022 ;
- L'avis favorable émis par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Seine-Maritime en date du 7 décembre 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 : L'actualisation 2022-2026 du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Normandie est arrêtée.

ARTICLE 2 : Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2022-2026 est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et des Préfectures de département.

A Caen, le 23 décembre 2022

Le Directeur Général

Thomas DEROCHE

